



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 66019

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées les perspectives et les échéances de la mise en oeuvre, à partir du 1er juillet 2005, d'une aide de 60 000 euros par an pour les personnes très lourdement handicapées, selon l'annonce qu'elle avait faite le 16 février. Cette aide, qui doublerait le montant actuel, concernerait environ 3 000 personnes et serait financée par la nouvelle Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66019

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5530